



COMMUNE DE LA BRÉVINE

Tél. 032 935 11 15 fax 032 935 10 43 CCP 23-2816-4

E-mail Commune.Brevine@ne.ch Site Internet www.labrevine.ch

2406 La Brévine

Arrêté

relatif au changement de luminaires au collège

Le Conseil général de la Commune de La Brévine

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
vu le rapport du Conseil communal, du 04 juin 2020

et sur sa proposition,

Arrête

- Article premier : Un crédit d'investissement de CHF 30'000.- est accordé au Conseil communal pour le changement des luminaires au collège.
- Art. 2.- : Le Conseil communal peut conclure les emprunts nécessaires au financement du crédit.
- Art. 3.- : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements No 20200617/2170 et amortie au taux de 5 %.
- Art. 4.- : Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

2406 La Brévine, le 17 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente :

La vice-secrétaire :

M. Känel

O. Mota